

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002809-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

GF/SP

N° 002809

Cofinancement -
Rehabilitation des
anciens bains-
douches en accueil
jeune - Demande de
financement CAF

Affiché le :

Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt a, depuis plusieurs années, entamé une politique de travaux de rénovation thermique de ses bâtiments.

La commune a fait le choix d'accélérer un certain nombre de travaux de rénovations et/ou de remplacement d'équipements permettant de réduire sa consommation énergétique (Rénovation de la gendarmerie [façade et logements], rénovation de la toiture de la MJC, toiture du logement de fonction de l'école Giono, l'ex-école les romarins, le gymnase GUIGOU, etc.).

Dans le cadre de cette politique, il est envisagé de réhabiliter le bâtiment des anciens Bains-Douches situé dans le centre-ville (quartier prioritaire de la Politique de la Ville) en accueil jeune.

Il est rappelé au conseil que l'accueil jeune est une structure conventionnée avec les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES,

anciennement DDCS), c'est un local adapté dédié au public jeune. Le local jeune est ouvert sous forme d'accueil informel à tous les jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Le local jeune actuel « CELY » fait partie des projets du contrat enfance jeunesse de la ville, et lors des comités de pilotage, il a été signalé le manque de visibilité de cet accueil de par sa situation. En effet le local jeune est situé sur une place dédiée au stationnement depuis 3 ans, il possède une seule porte d'accès donnant sur un coin de la place. Par ailleurs, par délibération du 20 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé de la vente de ce bâtiment.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220117-002809-DE

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

La réhabilitation de l'ancien bâtiment des bains-douches en accueil jeune a pour

- Favoriser l'épanouissement individuel de chaque jeune accueilli au sein du groupe et créer une cohésion de groupe ;
- Développer l'autonomie dans la mise en œuvre des projets ;
- Responsabiliser, valoriser l'implication des jeunes dans les projets et les accompagner dans leur réalisation ;
- Proposer un engagement des jeunes dans des projets citoyens ;
- Organiser des séjours : apprentissage de la vie en collectivité, responsabilité, découverte, autonomie, loisirs.) ;
- Accompagner les jeunes dans une démarche de projet.

Cette réhabilitation permet d'offrir un lieu plus adapté. Il dispose de deux niveaux permettant de proposer un espace plus dédié aux 11/14 et un lieu aux 14/18 ans.

Un lieu plus agréable avec de nombreuses ouvertures donnant sur un jardin, de plus une cour complètera cet espace permettant des activités extérieures.

La localisation de l'accueil jeune dans cette réhabilitation permettra d'avoir une plus grande visibilité et par conséquent une attractivité plus importante.

Il est attendu une fréquentation moyenne en augmentation avec une plus grande mixité sociale.

Par ailleurs, ce bâtiment est implanté juste à côté du prochain musée numérique et du campus connecté, ainsi que d'autres espaces pouvant être dédiés à la jeunesse, FAB LAB, rétrogaming, espace de convivialité, tiers lieu...

Plusieurs partenaires peuvent intervenir sur ce lieu en dehors du service des affaires culturelles et du patrimoine des partenaires privilégiés comme la Maison Bonhomme et la MJC.

En dehors des horaires dédiés à l'accueil adolescent, les partenaires œuvrant sur le public jeune pourraient occuper ce lieu.

Un point d'information jeunesse pourrait être créé.

La situation de ce bâtiment donne toute sa cohérence et sa pertinence à l'implantation de l'accueil jeune.

Avec cette nouvelle implantation, l'accueil jeune pourra mettre en œuvre avec plus d'efficacité un projet qui conjugue l'intégration des jeunes dans l'espace communal.

Cet ensemble permet d'être un véritable lieu de décroisement.

Objectifs :

- Satisfaire la nécessité d'un accueil conforme aux besoins du public et à la

règlementation

- Permettre un déploiement d'activités au sein du centre-ville dans un lieu qui sera un atout de la politique jeunesse et de la politique de la ville,
- Étendre l'offre de loisirs culturels en lien avec la direction des affaires culturelles de la commune,
- Poursuivre des actions en lien avec les partenaires le centre social, la MJC....

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002809-DE

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception en préfecture : 27/01/2022

Néanmoins, les Bains Douches, bâtiment public sur deux niveaux, anciennement bain public qui a été reconverti au rez-de-chaussée en un local de club sportif, au premier étage logement de fonction qui a été transformé en local associatif. Le bâtiment a subi un entretien succinct durant toutes ces années, mais sans grande envergure.

La toiture présente des désordres, les enduits des façades sont perméables, le réseau électrique n'est plus aux normes, le bâtiment ne correspond pas aux exigences thermiques actuelles, une grosse réhabilitation du bâtiment est donc nécessaire, avec un aménagement adéquat, il correspondra parfaitement à l'utilisation envisagée.

L'ensemble de ces travaux participent également au plan de relance lancé par l'État et plus particulièrement dans le cadre de son nouveau dispositif intitulé « projets de rénovation énergétique de bâtiments des collectivités — DSIL » pour lequel la commune a obtenu des crédits à hauteur de 104 432 €

Considérant que la commune a été retenue « petite ville de demain », qu'elle se trouve en Zone de Revitalisation Rurale et que les anciens bains-douches sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville,

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 47 730 € auprès de la CAF,

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Lot désamiantage	5 400,00	ÉTAT DSIL rénov.	104 432,00	37,70
Lot démolition/gros œuvre/façades/toiture	83 414,95	CAF	47 730,00	17,20
Lot menuiseries extérieures alu	28 135,00	CD 84	41 773,00	15,10
Lot doublage cloison	21 443,79			
Lot menuiseries ext. et int. bois	24 018,00			
Lot revêtements de sols/faïences	15 236,00			
Lot peinture	9 926,00			
Lot électricité	15 980,00			
Lot plomberie / sanitaire / chauffage / ventilation	21 560,00			
Lot travaux extérieurs	16 895,00	Ville d'Apt	83 115	30,00
Coût aménagement extérieur complémentaire	6 494,59			
Frais d'études	28 846,67			
Total dépenses HT	277 050,00	Total recettes HT	277 050,00	100 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

SOLLICITE une subvention à hauteur de 47 730,00 € auprès de la CAF,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220127-002809-DE
Date de télétransmission : 27/01/2022
Date de réception préfecture : 27/01/2022

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

